



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°2 AU MARCHÉ
SUBSÉQUENT N°1 DE TRAVAUX DE
RENOVATION DE COURS D'ÉCOLES DANS LE
CADRE DU PROGRAMME ILOT - LOT N°2 : VRD
MATERNELLE DE L'EST SITUÉ 110 RUE
DIDEROT, PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ SNTPP**

**DÉCISION N° DM-23-144
EN DATE DU 31 MARS 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

VU la décision n° DM-22-070 du 02 mars 2022 autorisant la signature de l'accord-cadre pour les travaux de rénovation de cours d'écoles dans le cadre du programme ILOT (notifié le 25/03/2022) ;

VU la décision n° DM-22-250 en date du 30 juin 2022 autorisant la signature du marché subséquent n°1 issu de l'accord-cadre de travaux de rénovation de cours d'écoles dans le cadre du programme ILOT, pour le lot n° 2 ;

VU la décision n° DM-22-476 en date du 22 décembre 2022 de signer l'acte modificatif n°1 au marché subséquent n°1 issu de l'accord-cadre de travaux de rénovation de cours d'écoles dans le cadre du programme ILOT, pour le lot n°2 ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 09/03/2023, donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°2 ;

CONSIDÉRANT les retards dans les délais de livraison de certains ouvrages ayant nécessité certains aménagements provisoires ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°2 a pour objet d'augmenter le montant maximum du marché subséquent de 4,89 %, suite à ces retards dans les délais de livraison de certains ouvrages ;

D É C I D E

DE SIGNER l'acte modificatif n°2 avec la Société Nouvelle de Travaux Publics et Particuliers, sise 2 rue de la Corneille 94122 FONTENAY SOUS BOIS Cedex, au marché subséquent n°1 issu de l'accord-cadre de travaux de rénovation des cours d'écoles dans le cadre du programme ILOT, pour le lot n°2.

Le montant initial du marché subséquent n°1 s'élève à 259 402.00€ HT (311 282.05€ TTC)

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230331-lmc1H10679H1-AR
Date de réception en Préfecture : 31/03/2023
Date de Publication : 31/03/2023

Le montant de l'acte modificatif n°2 s'élève à 12 686,65 € HT (15 223,98 € TTC).

Le nouveau montant du marché subséquent s'élève à 272 088,65 € HT, soit 326 506,38 € TTC.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU